

FÉRIES GOURMANDES DU 8 AU 31 DÉCEMBRE 2023 FÉRIES DE NOËL 2023 - BEAUVAIS

Pour ses Fêtes de Noël (du 8 au 31 décembre 2023), la Ville de Beauvais recherche des exposants pour faire vivre une zone alimentaire et gourmande en lien avec la période de Noël.

Les exposants auront le choix d'une occupation à la semaine ou sur la saison complète.

Il sera mis à disposition un chalet en bois monté et alimenté en électricité 3Kw, disposant d'un plancher en bois ouverture de l'auvent par l'avant, porte d'accès sur le côté ou arrière (cadenas non fourni). A noter que les convecteurs électriques, affichage avec agrafes, punaises, clous etc. ne sont pas autorisés.

- Dimensions d'un chalet : 2m85 L + 1m85 P + 2m06 H
- Dimensions de l'auvent : 2m37 L + 1m09 H

Les chalets seront implantés sur le parvis de l'Hôtel de ville, Place Jeanne Hachette selon un plan technique défini par la Ville de Beauvais en accord avec l'autorité territoriale. Un état des lieux sera fait à l'entrée et à la sortie.

Un gardiennage nocturne sera prévu par la Ville de Beauvais pendant la période des Fêtes de Noël.

• LES HORAIRES SERONT LES SUIVANTS :

- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches de 10h à 19h30.
- Les vendredis et samedis de 10h à 21h.

A noter que pour les soirées exceptionnelles, les horaires peuvent être allongés :

- Soirée inaugurale le vendredi 8 décembre.
- Soirée de la grande parade de Noël le 23 décembre.
- Soirées des samedis 9, 16 et 30 décembre et du vendredi 22 décembre.

- Fermeture des Fêtes les 24 et 31 décembre à 17h.
- Fermeture des Fêtes le 25 décembre.

• IMPORTANT :

Le calendrier sera défini avec des présences à la semaine ou sur toute la période des Fêtes.

Pour les absences non justifiées et le non-respect des horaires des pénalités/jour seront attribués.

• CONDITIONS :

Voir le Règlement de la Consultation et le Dossier de candidature, téléchargeables sur le site Internet de la Ville jusqu'au 29 septembre 2023. A noter que cet appel d'offre pourra être lancé de nouveau courant octobre si les candidatures reçues n'ont pas donné satisfaction lors de la première session.

• CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Les chalets seront attribués sur proposition de la Commission de Sélection des candidatures et conformément aux critères suivants et sur un total de 20 points :

- 1- Produits en rapport avec le thème de Noël, la gourmandise et l'hiver :
 - Produits en rapport avec les symboles et la thématique de Noël, la gourmandise et l'hiver :
attribution de 9 points
 - Produits n'ayant pas de rapport avec la thématique de Noël, la gourmandise et l'hiver :
pas d'attribution de point

- 2- Démarche éco-responsable volontariste :
 - Démarche initiée avec des produits locaux et engagement dans la charte écoresponsable :
attribution de 4 points
 - Absence de toute démarche éco-responsable : **pas d'attribution de point**

- 3- Qualité ou originalité des produits proposés :
 - **Attribution de points allant de 0 à 7 points** selon appréciation de la Commission de sélection

• LES CANDIDATURES SONT À ADRESSER :

- par mail à : **feeriesdenoel@beauvais.fr**

- par voie postale ou à déposer sur place :

Mairie de Beauvais

Direction de l'Évènementiel, de l'Animation et des Loisirs
Service Manifestations
Bâtiment Burton, 2^{ème} étage
1 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Délai de rigueur, aucune candidature ne sera acceptée après le 29 septembre 2023 ; les candidatures hors délai seront signalées aux membres de la Commission de sélection.

Les candidats devront présenter un dossier comprenant obligatoirement les documents ci-après :

- Le dossier de candidature complété.
- Le règlement signé.
- Un extrait d'immatriculation (SIRENE, Kbis, répertoire des métiers, déclaration en tant qu'artisan...).
- Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur au moment de la manifestation et couvrant la responsabilité relative aux marchés, foires, expositions etc...
- Une liste des articles et produits proposés à la vente, leur provenance, ainsi que les fiches techniques des produits correspondants lorsque le produit est le fruit d'un processus de fabrication.
- Un descriptif des produits avec photographies.
- Une liste des participations à différentes manifestations ou marchés de Noël précédents.
- Tout document permettant d'apprécier la qualité et le sérieux de la candidature (diplôme d'artisanat, savoir-faire particulier, labels spécifiques...).
- La charte d'éco responsabilité complétée, datée et signée.

Les dossiers de candidature devront être les plus détaillés possibles (afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente).